



Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis No 6/2023

Rapport de la commission des finances sur le Préavis 6/2023

Crédit pour la création de trois salles de classes provisoires aux Rammes à Payerne ;
Crédit pour la création de deux salles de classes complémentaires au pavillon provisoire à Corcelles-près-Payerne.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En date du 5 décembre 2023, la commission des finances et la commission technique ont rencontré une délégation du Codir afin de poser leurs questions relatives à ce préavis. En date du 11 décembre, la commission des finances s'est réunie afin de délibérer sur le présent préavis. La commission des finances est composée de :

- Mme Dominique Gilliand
- Mme Emilie Losey
- Mme Sophie Oguey
- M. Jonathan Parrat
- M. François Vessaz (président-rapporteur)

Préambule

Ce préavis concerne l'achat et la mise en place de trois salles de classes provisoires aux Rammes à Payerne pour un montant de 477'000 CHF, ainsi que la mise en place de deux salles de classes provisoires en location à Corcelles-près-Payerne pour un montant de 115'000 CHF. Ces salles de classes sont indispensables pour répondre à la croissance des effectifs de l'EPPC sur les communes de Payerne et de Corcelles-près-Payerne pour la rentrée 2024.

Considérations financières

En se basant sur un taux de 2.25%, ce crédit à 10 ans représente la charge annuelle suivante pour les communes :

Commune	Coût total annuel	Coût par habitant
Chevroux	CHF 1'692.49	CHF 3.24
Corcelles	CHF 9'257.23	CHF 3.24
Grandcour	CHF 3'312.12	CHF 3.31
Henniez	CHF 1'574.63	CHF 3.80
Missy	CHF 1'385.54	CHF 3.58
Payerne	CHF 35'793.50	CHF 3.45
Trey	CHF 1'006.94	CHF 3.33
Valbroye	CHF 11'090.31	CHF 3.30
Villarzel	CHF 1'657.55	CHF 3.41
TOTAL	CHF 66'770.31	CHF 3.39

A cela, il faut ajouter environ 65'000 CHF supplémentaires de location par année pour les modulaires à Corcelles-près-Payerne. Les coûts du tableau ci-dessus vont donc à peu près doubler.

La commission relève une certaine incohérence en ce qui concerne les durées prévues pour ces classes provisoires. Selon les données présentées par le Codir lors de notre rencontre, l'achat serait plus avantageux que la location au-delà de 4 ans d'utilisation. Or, il est prévu d'utiliser ces classes provisoires pendant environ 4 ans à Corcelles et 6 ans à Payerne. Il est donc surprenant de les amortir sur une durée de 10 ans. Il nous a été expliqué qu'une réutilisation de ces classes provisoires est envisagée pour d'autres chantiers futurs après cette période.

Les finances de l'ASIPE permettent de supporter cet investissement qui paraît être la seule alternative dans un délai aussi court.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 6/2023 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- Article 1 :** d'accepter le crédit pour la création de trois salles de classes provisoires aux Rammes et de deux salles de classes provisoires à Corcelles-près-Payerne pour un montant 592'000 CHF (TTC) ;
- Article 2 :** d'autoriser le Comité de direction à porter le montant total du préavis de 592'000 CHF au bilan et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission des finances :

Dominique Gilliand

Emilie Losey

Sophie Oguey

Jonathan Parrat

François Vessaz (président-rapporteur)